

# Erasmus+ 2021-2027

## Nouvelle programmation

Le vendredi 11 décembre 2020 un accord a été conclu pour le nouveau programme Erasmus+ Jeunesse: voir [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_20\\_2317](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_2317)



Cette page est destinée à évoluer au fur et à mesure des informations qui nous parviendront de la Commission européenne. N'hésitez pas à la consulter régulièrement.

## Éléments principaux

### Budget

Le budget total envisagé est de 26,2 milliards d'euros pour les 7 prochaines années pour l'ensemble de l'Union européenne (27 pays). 10,3% de ce budget total sont réservés au volet jeunesse du programme.

### Actions prévues

- Action 1: échanges de jeunes, Mobilité des travailleurs de jeunesse et Projets de participation (nouveau)
- Action 2: partenariats de coopération (y compris opération à petite échelle)

- DiscoverEU (nouveau) est également intégré au programme.

## **Priorités**

- Inclusion et diversité
- Transformations numériques
- Participation à la vie démocratique
- Durabilité, environnement et climat

## **Dépôt de dossiers**

Le nombre et les dates de dépôt de projets pour 2021 doivent encore être définies par la Commission européenne. Vu l'adoption tardive du programme, les dates seront décalées et il ne faut pas s'attendre à un premier dépôt avant le deuxième trimestre 2021. Suivez nos **actualités** pour en être informés.

## **Accréditation Erasmus+ Jeunesse dans le cadre de l'action 1 (appel déjà lancé)**

### **Quels avantages à obtenir une accréditation ?**

L'accréditation donner un accès simplifié aux possibilités de financement de l'Action 1 du futur programme (2021-2027).

### **Comment obtenir une accréditation ?**

Les organisations candidates doivent définir leurs objectifs et leur plan d'action à plus long terme, l'impact attendu des activités menées dans le cadre du programme ainsi que leur approche en matière de gestion de projets. A noter qu'une expérience préalable dans le programme Erasmus+ (2014-2020) n'est pas requise.

### **Quand déposer une demande d'accréditation ?**

Le formulaire pour les accréditations de l'Action 1 est disponible via le lien :

**<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/screen/home>**

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 31/12/21. Il s'agit d'un processus permanent de dépôt et d'évaluation des demandes pendant cette période. Un nouvel appel sera lancé au-delà de cette date.

## **Accréditation organisations européennes/internationales basées à Bruxelles**

Consultez **ici la procédure à suivre** (in English)

### **En savoir plus**

Téléchargez **ici l'Appel accréditation KA1** et les standards de qualité (**Accréditation KA1-Normes de qualité**).

### **Dépôt de dossiers**

Le nombre et les dates de dépôt de projets pour 2021 doivent encore être définies par la Commission européenne. Vu l'adoption tardive du programme, les dates seront décalées et il est possible que le nombre de dépôts soient aussi réduits en 2021. Merci de suivre nos **actualités**.

### **A noter**

La Commission européenne n'est pas liée juridiquement par cet appel puisque le programme 2021-2027 n'est pas voté. Cet appel est toutefois publié pour permettre aux bénéficiaires potentiels de présenter leurs demandes de subventions dès que la base juridique aura été adoptée.